



Regroupement familiale sur place

Par **kholoud170581**, le **08/02/2010 à 18:02**

Bonjour,rrrnMa femme a déposé une demande de regroupement familiale sur place le 11 juin 2009. Elle est doctorante en 2ème année avec un CDD de 3 ans. On s'est marié en France le 11 avril 2009.rnrnA l'époque, j'étais en Master 2 et j'avais une carte de séjour étudiant valable jusqu'au 23 septembre 2009. Sachant que la procédure durait 6 mois, j'ai décidé de demandé une APS (autorisation provisoire de séjour) pour étudiant à la recherche d'un emploi.rnrnLe 23 septembre 2009 l'enquêteur logement est passé chez nous et il nous a dit que notre dossier était en béton (côté logement et revenu). 8 mois après la date du dépôt de dossier, toujours rien. On a contacté l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) le 08 février 2010 et ils nous ont informés que le dossier a été envoyé à la préfecture du Rhône le 03 novembre 2009 et qu'il fallait attendre.rnrnMon problème c'est que mon APS expire le 20 mars 2010 c'est-à-dire dans 6 semaines. Et je ne sais pas quoi faire. Je n'ai pas envie d'être en situation irrégulière !rnrnMerci d'avance pour votre aide et votre témoignage.